



## Rentrée **2018 – 2019**

### Le vade-mecum de l'École Hamaïde.

*Organisation de l'école, paiements de frais, ...  
A lire absolument.*

#### **CONTACTER L'ÉCOLE : QUAND ? COMMENT ?**

Coordonnées de l'école :      Ecole Hamaïde asbl  
Avenue Hamoir, 31  
1180 Bruxelles.

Tél/fax : 02/374.78.90  
secretariat@hamaide.be

Le secrétariat de l'école est assuré par Isabelle Pirsoul, dont le bureau est situé au premier étage du bâtiment principal.

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 7h30' à 15h30' excepté le mercredi et le vendredi après-midi.

Après 16h00' (ou le mercredi après-midi) et en cas de nécessité seulement, il est possible de contacter l'équipe de garderie via le gsm de Steve 0487 71 26 77.

# SOMMAIRE

<b>CONTACTER L'ÉCOLE : QUAND ? COMMENT ?</b> .....	<b>1</b>
<b>1. LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LES CONGÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2018-2019</b> .....	<b>3</b>
<b>3. LES REPAS</b> .....	<b>3</b>
2.1 REPAS.....	4
2.2 SOUPE .....	4
<b>3. LA PISCINE (POUR LES PRIMAIRES)</b> .....	<b>4</b>
<b>4. LE COURS DE GYMNASTIQUE (POUR LES PRIMAIRES)</b> .....	<b>4</b>
<b>5. LA GARDERIE</b> .....	<b>5</b>
<b>6. LES FRAIS SCOLAIRES</b> .....	<b>6</b>
<b>7. LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE 2018 - 2019</b> .....	<b>7</b>
<b>8. LA STRUCTURE DE L'ÉCOLE</b> .....	<b>8</b>
8.1 LES PARENTS DELEGUES.....	8
8.2 LE CONSEIL DE PARTICIPATION .....	9
8.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	9
8.5 L'ASBL LES AMIS DE L'ÉCOLE HAMAIDE .....	10
<b>9. LES OBJETS PERDUS</b> .....	<b>10</b>
<b>10. LES « CLASSES DE DÉPAYSEMENT »</b> .....	<b>11</b>

## 1. LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

HEURE	MATERNELLES	PRIMAIRES
7h30	Ouverture de l'école - Garderie	Ouverture de l'école - Garderie
8h10		Rang pour les 5èmes et 6èmes primaires
8h30		Début des cours
9h00	Début des activités	
10h10		Récréation du matin
10h40	Récréation du matin	
11h30	Repas en classe	
12h15	Sieste	Repas en classe
12h40		Récréation du midi
13h45	Activités de l'après-midi	Activités de l'après-midi
15h30	Sortie des classes - récréation	Sortie des classes - récréation
16h00	Garderie du soir	Garderie du soir
18h00	Fin de la Garderie	Fin de la Garderie

## 2. LES CONGÉS SCOLAIRES DE L'ANNÉE 2018-2019

Rentrée scolaire : lundi 3 septembre 2018

Fête de la Communauté française : jeudi 27 septembre 2018

Journée pédagogique 1 : vendredi 28 septembre 2018

Congé d'automne (Toussaint) : du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018

Vacances d'hiver (Noël) : du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019

Congé de détente (Carnaval) : du lundi 04 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019

Vacances de printemps (Pâques) : du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019

Fête du 1er mai mercredi : 1er mai 2019

Congé de l'Ascension : jeudi 30 mai 2019

Lundi de Pentecôte : lundi 10 juin 2019

Les vacances d'été débutent le lundi 1er juillet 2019

Des journées de conférences pédagogiques sont organisées chaque année scolaire pour assurer la formation continue de l'équipe enseignante, conformément aux attentes de la Communauté française qui nous subventionne.

Une garderie est organisée pour la prise en charge des enfants dont les familles n'ont pas d'autre solution. L'inscription à cette garderie est proposée quelques jours au préalable.

### **3. LES REPAS (ATTENTION pas de repas prévus le mercredi)**

#### **2.1 REPAS**

Cette année scolaire, il n'y aura plus de repas chauds. Cependant, vous aurez la possibilité de commander un repas froid qui sera servi dans un 1er temps les lundis et vendredis via le site suivant : <https://www.ohmybox.be/>

Cette entreprise propose des produits bios et de proximité. Le paiement se fera directement via ce même site. L'école assurera la distribution des repas livrés. Les repas seront distribués à partir du lundi 24 septembre. Un avis plus détaillé vous sera distribué ultérieurement.

#### **2.2 SOUPE**

De la soupe bio et préparée à l'école, est proposée à tous les enfants de l'école. Vous pouvez inscrire votre enfant à ce service. Il vous suffit de compléter le formulaire joint à ce document. Le service soupe commencera dès le lundi 10 septembre. Il n'y a pas de soupe le mercredi.

### **3. LA PISCINE (POUR LES PRIMAIRES)**

L'activité sera encadrée par des professeurs de sport et un titulaire de classe.

Matériel nécessaire : un sac de bain contenant un bonnet de bain, un maillot (pas de short pour les garçons) et un essuie.

L'activité piscine est obligatoire. En cas de maladie empêchant de participer à l'activité, veuillez remettre un mot ou certificat médical au professeur de votre enfant et une copie par mail ou papier au secrétariat.

### **4. LE COURS DE GYMNASTIQUE (pour les primaires)**

La tenue : T-shirt blanc, short rouge et sandales de gymnastiques.

L'école dispose de T-shirts et shorts avec le logo de l'école.

Leur achat n'est pas obligatoire.

Une vente sera organisée les **24 et 25 septembre dans le hall de l'école entre 8h et 8h45'**.

## 5. LA GARDERIE

Les écoles telles que la nôtre ne disposent pas de suffisamment de personnel subventionné pour assurer la prise en charge des enfants le matin avant les cours, à midi ou après les cours.

Le **matin**, une garderie est organisée dès 7h30 à l'école, sans frais pour les parents. A **midi**, une importante équipe de surveillants et éducateurs est nécessaire pour prendre en charge les enfants pendant que les professeurs sont en pause. A l'exception de quelques enfants rentrant chez eux à midi, tous les enfants de l'école fréquentent la garderie de midi.

Une garderie du soir est assurée par l'équipe d'éducateurs de l'école à partir de 16h00. Un paiement est demandé pour cette **garderie du soir**.

### Quel paiement ? Forfait ou présences réelles ?

Si la fréquentation de la garderie du soir par votre enfant est régulière, vous pouvez le signaler et opter pour un **paiement forfaitaire pour 1, 2, 3 ou 4 jours de garderie par semaine**.

Si votre enfant ne fréquente la garderie du soir que **de façon occasionnelle, il n'est pas nécessaire de l'inscrire préalablement** : une facturation sera établie sur base de sa fréquentation réelle.

Une garderie est également organisée le mercredi de 12h30 à 18h00. **Aucune inscription n'est requise pour la garderie du mercredi**. Une facturation sera établie sur base de sa fréquentation réelle.

La reprise d'enfant doit se faire à 18h00 au plus tard. L'école peut facturer aux parents le coût de la prise en charge des enfants au-delà de 18h00 (Base du calcul : 30€ par ½ heure entamée). Cette facturation a entre autre pour but de défrayer le membre du personnel ayant été bloqué à l'école à cause de ce retard. Pour tout retard, veuillez prévenir Steve au 0487 71 26 77.

ATTENTION ! Tant pour la sécurité que pour des contraintes administratives, nous devons établir **chaque jour la liste des enfants présents à la garderie du soir**.

Nous vous recommandons de prévoir un goûter pour votre enfant.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

## 6. LES FRAIS SCOLAIRES

L'école a changé de programme informatique concernant la gestion des élèves et la gestion de la facturation. Par conséquent, le modèle des factures sera différent des années précédentes. Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

Les factures seront EXCLUSIVEMENT envoyées par mail chaque mois. Merci de respecter SCRUPULEUSEMENT la communication structurée qui y figure.

La facture mensuelle englobe divers postes :

POSTES	PRIX POUR L'ANNÉE	MENSUALITÉS
Forfait garderie de midi <sup>1</sup>	220 €	22 € dix fois par an
Achats groupés <sup>2</sup>	70€ (50€ en maternelle)	7€ (5€ en maternelle) dix fois par an
Piscine en primaire	110 €	11 € cinq fois par an
Forfait soupe Si inscription		13 € dix fois par an
Garderie <u>si inscription</u>	Forfait 4jours/semaine : 360 €	36 € dix fois par an
	Forfait 3jours/semaine : 270 €	27 € dix fois par an
	Forfait 2jours/semaine : 180 €	18 € dix fois par an
	Forfait 1jours/semaine : 90 €	9 € dix fois par an
	Présences occasionnelles à 3€/jour	Facturation selon décompte réel
Garderie du mercredi	Décompte sur base des présences (3 € (jusque 14h00), 6 € (jusque 16h00) ou 9 € (jusque 18h00) <sup>3</sup>	Facturation selon décompte réel

Le paiement des classes de dépaysement se fera en fonction du montant du séjour scolaire.

Les frais de garderie de midi et du soir peuvent être repris dans une **attestation fiscale** (A demander au secrétariat) afin de les ajouter à votre déclaration d'impôts.

Les commandes pour la soupe ne sont validées que si les paiements précédents ont été effectués, en ce compris les paiements liés aux années précédentes. Toute modification en cours d'année (arrêt ou commande de la soupe, forfait garderie) doit être annoncée au secrétariat.

**Les parents séparés sont solidairement responsables des factures relatives aux frais scolaires de leurs enfants. Nous leur demandons de s'entendre pour le paiement de ces factures.**

Contactez le secrétariat ou l'école en cas de difficultés de paiement.

<sup>1</sup> La garderie de midi est *a priori* due pour tous les enfants fréquentant l'école. Quelques enfants rentrent chez eux tous les midis. Si tel est votre cas, merci d'en aviser le secrétariat afin que ces frais ne vous soient pas comptés.

<sup>2</sup> Cfr précisions données plus haut. Ces achats groupés (*Cahiers, peintures, affiches, terre pour modelage, lino, bois de menuiserie, rotin, pastels pour ateliers, etc...*) sont proposés à tout le monde pour réaliser une économie d'échelle mais il est possible de préférer procéder vous-mêmes aux achats équivalents en demandant une liste d'achat au secrétariat.

<sup>3</sup> L'école peut facturer la prise en charge de votre enfant en cas de reprise après 18h00' à la garderie (Base du calcul : 30€ par ½ heure entamée). Cette facturation a entre autre pour but de défrayer le membre du personnel ayant été bloqué indûment à l'école à cause de ce retard.

## 7. LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE 2018 - 2019

En classe d'accueil :	Claudia Camarelle et Catherine Feltz
En 1 <sup>ère</sup> maternelle :	Marie Pirotte, Joëlle Fink, Clément Tollet et Laura Ferreira Da Silva assistées jusque Noël par Margot Neiryndck
En 2 <sup>ème</sup> maternelle :	Catherine Sylos, Julie Favresse et Laure Dogot
En 3 <sup>ème</sup> maternelle :	Nadine Sacré, Laura Ferreira Da Silva et Laure Dogot
Psychomotricité :	Thomas Barsetti et Frédéric Wastiaux
Modelage :	Justine Neiryndck
Musique :	Allison Trésor
Flûte :	Laurence Honoré
Educateurs :	Sabine Mertens, Margot Neiryndck, Steve De Lievre, Eric Serlippens et Kawtar Didi.
Infirmière :	Véronique et Isabelle
En cuisine :	Nadia
Kiss & Ride :	Alain
Nettoyage :	Dulce Ribeiro, Fernando Afonso et Muriel Servaes
En 1 <sup>ère</sup> primaire :	Audrey Verdussen et Emmanuelle Allard
En 2 <sup>ème</sup> primaire :	Annick Perona et Isabelle Egerickx
En 3 <sup>ème</sup> primaire :	Amandine Lieutenant et Patrick Durez
En 4 <sup>ème</sup> primaire :	Sarah Weissenstein et Nathalie Short
En 5 <sup>ème</sup> primaire :	Sandrine Guillitte, Ariane Tesch et Manon Verhaert
En 6 <sup>ème</sup> primaire :	Dominique Derwa et Aurélie Van Buylaere
Cours d'art en 6 <sup>ème</sup> :	Nathalie Eloy
Gymnastique :	Yves De Vlaminck et Quentin Maréchal
Néerlandais :	Régine Kestens, Julie Desvachez et Nadia Zahoual
Professeurs d'adaptation :	Ariane Tesch et Coralie Grafé
Secrétariat :	Isabelle Pirsoul
Direction :	Frédéric Moyson

## 8. LA STRUCTURE DE L'ÉCOLE

L'école Amélie Hamaïde est une école libre subventionnée laïque à pédagogie decrolyenne.

Comme toute école belge, elle dépend d'un « P.O. » (Pouvoir Organisateur) qui l'incarne juridiquement. Ce P.O. est une asbl (Association Sans But Lucratif).

Le Conseil d'Administration (C.A.) de l'asbl Ecole Hamaïde est composé d'enseignants, de la direction et de parents d'élèves élus en Assemblée Générale. Leurs mandats sont exercés à titre bénévole.

Il est tenu au moins une fois par an une Assemblée générale de l'asbl Ecole Hamaïde.

La liste des Membres du CA est disponible au secrétariat.

### 8.1 LES PARENTS DELEGUES

**Vous allez bientôt participer aux réunions de parents de la (des) classe(s) de votre (vos) enfant(s). Ce sera l'occasion de désigner qui seront vos délégués de classe.**

**Les parents délégués de classe :**

- Sont élus lors des réunions de parents de début d'année
- Sont les relais entre les parents d'une classe et l'enseignant titulaire
- Communiquent, font passer les messages dans les deux sens pour le bon fonctionnement de la classe et du périscolaire
- N'interviennent pas dans la pédagogie
- Représentent les parents de la classe en cas de problème ou de divergence
- Peuvent participer aux travaux via le Conseil de participation, mais ne peuvent être élus au Conseil de Participation ou au Conseil d'Administration (principe de non cumul des mandats)
- Doivent être présents ou représentés et ont le droit de vote aux Assemblées Générales (minimum 1 par an)

Leur implication dans l'école contribue à son fonctionnement harmonieux.



## 8.2 LE CONSEIL DE PARTICIPATION

- Obligatoire dans une école comme Hamaïde
- Composé du Directeur, d'un délégué du Pouvoir Organisateur (Conseil d'Administration), de 5 parents et de 5 membres de l'équipe pédagogique
- Est un moteur d'observation et un catalyseur d'idée pour la Direction et le Conseil d'Administration
- N'est pas décisionnaire, mais doit être force de proposition
- Canalise les échanges et les communications autour de 3 thèmes : Comportement / Bien être, santé et alimentation /Fête, partage et solidarité
- Peut émettre un avis ou en récolter sur des demandes spécifiques du Conseil d'Administration
- Se réunira 5 fois dans l'année (la semaine suivant chaque congé)

## 8.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Est l'organe de l'asbl qui incarne le Pouvoir Organisateur (PO) de l'Ecole
- Nomme le Directeur et engage les enseignants, éducateurs et tous employés non payés directement par la Communauté française
- Est composé de maximum 15 personnes, dont : le Directeur en fonction, 6 parents ayant un enfant inscrit à l'école, de 2 à 4 personnes ayant eu un enfant à l'école ou étant ancien élève et de 4 membres de l'équipe pédagogique
- Mandats de 3 ans (sauf pour le directeur)
- Responsable du projet pédagogique
- Est décisionnaire sur les grands projets
- Gère le budget
- Rédige, amende et veille au bon respect des différents règlements
- Conduit le projet d'établissement avec la direction et l'équipe pédagogique
- Consulte le Conseil de participation sur les 4 thèmes périscolaires et sur d'autres points si nécessaire
- Se réunit une fois par mois
- Organise au minimum une Assemblée Générale par an

## 8.5 L'ASBL LES AMIS DE L'ECOLE HAMAIDE

- Est le support indispensable de la scolarité que vous avez choisi pour vos enfants, les seuls subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Communauté Française ne couvrant qu'une pédagogie classique
- Permet d'engager et de rémunérer les enseignants et éducateurs nécessaires aux activités, ateliers, sorties, périodes nécessaires à la pédagogie active et en découverte
- Est présidée par Sophie Bertrand, qui a mandaté Patrick Mandoux et Auriane Verhaegen pour la gestion et le suivi des cotisations
- Peut être contactée par [amisecolehamaide@gmail.com](mailto:amisecolehamaide@gmail.com)

A ces structures auxquelles les parents sont appelés à participer, il faut ajouter le Conseil Pédagogique, qui veille au respect du projet d'établissement et du projet pédagogique et qui est composé exclusivement d'enseignants et du directeur.

## 9. LES OBJETS PERDUS

Afin de permettre à l'équipe de pouvoir restituer à vos enfants des objets ou vêtements égarés, il est indispensable que vous veilliez à marquer lisiblement les affaires de vos enfants.

Quand vous recherchez des objets ou vêtements égarés, contrôlez les divers bacs de tri qui se trouvent en sous-sol du bâtiment principal, près de la cuisine.



## 10. LES « CLASSES DE DÉPAYSEMENT ».

Conformément aux principes de notre projet pédagogique, divers séjours sont organisés pendant la scolarité de vos enfants, de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire. Ces « classes de dépaysement » (terme général pour nos « classes vertes », « classes de mer », « classes de ferme », « classes de montagne », « classes d'exploration ») sont des temps forts de la scolarité, précieux tant d'un point de vue pédagogique que de l'épanouissement personnel et relationnel des enfants. Ces séjours seront des séjours de durée variable selon les années. Ils se dérouleront à la ferme, à la mer, en Ardennes, à la montagne ou, en 6<sup>ème</sup>, dans deux villes belges.

Le prix de ces séjours est susceptible de varier selon les années. Voici les frais approximatifs de séjour et transport que cela peut actuellement représenter : 2<sup>ème</sup> primaire (140€), 3<sup>ème</sup> primaire (265€), 4<sup>ème</sup> primaire (250€), 5<sup>ème</sup> primaire (2 semaines à la montagne, entre 800€ et 900€), 6<sup>ème</sup> primaire (deux courts séjours en ville en rayonnant en car à proximité, 320€).

Il va de soi que parents et enseignants sont conscients qu'il s'agit là de montants importants. C'est pourquoi nous vous invitons à envisager de constituer une épargne le plus tôt possible, par exemple en ouvrant un compte bancaire gratuit sur lequel vous verseriez un montant fixe par ordre permanent.

Nous vous précisons qu'il va de soi que le coût des séjours pédagogiques ne doit en aucun cas constituer un frein à la participation des enfants à de tels séjours. N'hésitez pas à nous contacter.

A toutes fins utiles, nous vous signalons que la plupart des mutuelles peuvent – modestement, certes – intervenir dans le coût de classes de dépaysement.